



Place au Vélo à Saint-Maur

Association Loi 1901

39 rue Baratte Cholet 94100 St-Maur

Saint Maur, le 10 février 2009

à M PLAGNOL, Maire de Saint-Maur, ancien ministre, Député du Val-de-Marne
à M. PLAGNE Conseiller municipal délégué aux transports

à M. BERRIOS, Maire Adjoint délégué à l'urbanisme, au cadre de vie.

à Mme COULON Conseillère Municipale déléguée au quartier d'Adamville

à Mme JUAN Conseillère Municipale en charge du développement durable

Objet : absence de double sens cyclables

Mesdames, Messieurs,

Nous avons appris récemment par courrier dans nos boîtes aux lettres et par des pré-panneaux dans la **rue Louis Braille et la rue du Chemin Vert la mise en place de nouveaux sens uniques** sur certains tronçons de ces rues. Nous regrettons tout d'abord de n'avoir pas été consultés pour ce projet.

Or ces nouveaux sens uniques sont particulièrement préjudiciables aux cyclistes, qui se voient dans l'obligation de faire des détours insensés et doivent désormais être dans le flux des voitures et être doublés par ces dernières, ce qui nuit à leur sécurité. Lors de l'entrevue de début 2007 que PVSM a eu avec Messieurs Plagne et Berrios, vous aviez su montrer tout l'attachement que vous portiez aux doublesens cyclables, en citant le reportage au JT de TF1 que vous aviez vu peu avant.

Ces doublesens cyclables (ils peuvent d'ailleurs être avantageusement couplés avec un jalonnement cyclable, qui ne peut pas être utilisé par des véhicules motorisés en trafic malin, car justement réservés aux cyclistes) ont comme vous le savez un excellent bilan en terme d'accident (extrêmement rares, les usagers se croisant, et annulant le risque d'ouverture de portières de voitures en stationnement dont sont victimes les cyclistes), et permettent de ralentir tous les véhicules quand ils se croisent, cette baisse de la vitesse est un point positif pour les vélos, les piétons, l'accidentologie, le cadre de vie et les nuisances sonores, **au contraire des sens uniques, ou la voiture accélère pour doubler et souvent serre le vélo, et permettent des vitesses déraisonnables**. Le fort développement des doublesens cyclables à Strasbourg, Lille, Bordeaux, Villiers sur Marne et Vincennes, pour ne prendre que des exemples français, témoigne de leur succès.

Auparavant, 2 voitures pouvaient se croiser sans peine (surtout dans la rue du Chemin Vert sur le tronçon visé, particulièrement large) et désormais un simple vélo ne pourrait désormais disposer de la largeur nécessaire ?

Nous vous demandons d'étudier sérieusement la possibilité, particulièrement peu onéreuse et rapide à mettre en oeuvre, d'installer dans ces rues en entrée des voitures le panneau carré C24a « vélos à contresens », et en sortie des voitures le panneau « sens interdit SAUF CYCLISTE », ainsi qu'éventuellement les pictogrammes vélo au sol qui vont avec. L'extension de ce système à d'autres sens uniques saint-mauriens ainsi qu'une communication à ce sujet dans la Lettre du Maire seraient du meilleur effet.



Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.
PS : Voir la fiche du Certu correspondante : <http://www.fubicy.org/IMG/pdf/CERTU2008doublesenscycl.pdf>

PVSM